

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box 3243, Tel.: (251-11) 5513 822, Fax: (251-11) 5519 321

E-mail: [ou-ews@telecom.net.et](mailto:ou-ews@telecom.net.et)

---

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS  
CHARGES DES QUESTIONS DE FRONTIERE

## REUNION PREPARATOIRE D'EXPERTS SUR LE PROGRAMME FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE  
4 – 5 JUIN 2007

BP/EXP/RPT(II)  
ORIGINAL : FRANÇAIS

### RAPPORT DE LA REUNION

*Prévenir les conflits, Promouvoir l'intégration*

## **RAPPORT DE LA REUNION**

### **I. INTRODUCTION**

1. La réunion d'experts gouvernementaux préparatoire à la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière, qui est prévue le 7 juin 2007, s'est tenue à Addis Abéba, les 4 et 5 juin 2007.

2. Ont pris part à la réunion les représentants des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Union des Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée, Kenya, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées : l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD), et la Communauté est africaine (EAC). Enfin, les organisations et institutions ci-après ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs : l'Autorité du bassin du Niger (ABN), la Communauté économique des pays des Grands Lacs, le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Initiative pour le bassin du Nil, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Secrétariat des Nations unies, y compris le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, le HCR, l'Organisation internationale des migrations (OIM), le PNUD, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Association des régions frontalières européennes, ainsi que le *African Wildlife Foundation*, et l'ONG ENDA DIAPOL.

### **II. OUVERTURE**

4. La réunion a été ouverte par le Commissaire de l'Union africaine (UA) chargé de la Paix et de la Sécurité, Saïd Djinnit. Dans son allocution, le Commissaire a rappelé que, depuis l'accession des Etats africains à l'indépendance, les frontières héritées de la colonisation ont été un facteur de conflits récurrents, ajoutant que la plupart de ces frontières étaient mal définies et non délimitées. Il a rappelé les dispositions pertinentes de la Charte de l'OUA, ainsi que la résolution AHG/Res.16(1) sur le respect des frontières héritées de la colonisation, qui constituaient autant de tentatives de la part des dirigeants africains de réduire les risques de conflits liés aux frontières.

5. Le Commissaire a souligné qu'un certain nombre de propositions avaient été faites pour donner un prolongement à ces textes, aussi bien à travers la délimitation et la démarcation des frontières que par le biais de la promotion de la coopération transfrontalière. Malheureusement, aucun suivi ne fut donné aux propositions ainsi faites. De même, aucun plan de mise en œuvre concret ne fut élaboré pour faciliter la mise en œuvre du Mémoire d'accord sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), adopté en juillet

2002 et qui prévoit la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été, d'ici à 2012 au plus tard.

6. A la lumière de ce qui précède, et après avoir rappelé les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, le Commissaire a indiqué que le moment était venu de développer et de mettre en œuvre un programme novateur et imaginatif de gestion des frontières africaines, en vue non seulement de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, mais également de faciliter l'intégration socio-économique et le développement durable en Afrique. C'est dans ce contexte que se situe le Programme frontière de l'UA, dont l'objectif n'est pas de redéfinir les frontières héritées de la colonisation, mais plutôt d'œuvrer à leur délimitation et démarcation rapides en vue d'atténuer leur effet barrière et de les transformer en passerelles, en zones de partage et de solidarité, afin de cimenter le processus d'intégration en cours sur le continent.

### **III. ELECTION DU BUREAU**

7. Après les consultations d'usage au niveau des différentes régions, la réunion a élu, par acclamation, son bureau comme suit :

- |   |                                 |   |                                        |
|---|---------------------------------|---|----------------------------------------|
| - | Président                       | - | Togo (Afrique de l'Ouest) ;            |
| - | 1 <sup>er</sup> vice-Président  | - | Cameroun (Afrique centrale) ;          |
| - | 2 <sup>ème</sup> vice-Président | - | Libye (Afrique du Nord) ;              |
| - | 3 <sup>ème</sup> vice-Président | - | Afrique du Sud (Afrique australe) ; et |
| - | Rapporteur                      | - | Ouganda (Afrique de l'Est).            |

### **IV. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

8. La réunion a adopté le programme de travail proposé par la Commission.

### **V. EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

Sessions I et II : Résultats de la réunion d'experts tenue à Bamako et délimitation et démarcation des frontières africaines

9. La réunion a combiné l'examen des questions inscrites aux sessions I et II. Au cours de ces sessions, la réunion a écouté des communications sur :

- les résultats de la réunion d'experts organisée par la Commission, à Bamako, au Mali, les 8 et 9 mars 2007 ;
- la problématique des frontières en Afrique, tant dans ses aspects théorétiques que pratiques ;
- les aspects juridiques de la délimitation et de la démarcation des frontières africaines ; et
- le projet de questionnaire destiné à faciliter un état des lieux de la délimitation et de la démarcation des frontières en Afrique.

10. En discutant de ce point, la réunion a relevé la nature pour ainsi dire paradoxale de la frontière : facteur possible de conflit, la frontière peut et doit également être un facteur de coopération et de paix entre les Etats.

11. La réunion a observé que l'affirmation que la frontière constitue une réalité ambiguë, présentant aussi bien des risques de conflits que des opportunités de

coopération, est particulièrement vraie en Afrique. C'est précisément pour réduire les risques de conflits que les dirigeants africains se sont, au lendemain des indépendances, engagés à respecter les frontières héritées de la colonisation [Résolution AHG/Res.16(I) sur les litiges entre Etats africains au sujet de leurs frontières, adoptée par la 1<sup>ère</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement tenue au Caire (Egypte), en juillet 1964]. La réunion a noté que, malgré la décision ainsi prise, l'Afrique a connu et continue de connaître de nombreux différends frontaliers. Avec la présence de ressources minières et naturelles transfrontalières, le risque de voir ces conflits s'accroître est réel.

12. Dans ce contexte, la réunion a souligné la nécessité de procéder rapidement à la délimitation et à la démarcation des frontières africaines, y compris les frontières maritimes, qui ne l'ont pas encore été, exprimant le vœu que cet exercice puisse être mené à bien dans les délais prescrits par la Déclaration solennelle sur la CSSDCA. La résolution adoptée au Caire en juillet 1964 doit servir de point de départ à cet exercice. Toutefois, il a été observé que, bien souvent, les documents et autres éléments de preuve légués par les puissances coloniales étaient incomplets ; en outre, ces documents sont parfois difficiles d'accès et quelquefois si nombreux qu'il est difficile de savoir lequel appliquer. La réunion a lancé un appel aux anciennes puissances coloniales pour qu'elles mettent à la disposition des Etats africains concernés, les documents et autres éléments de preuve en leur possession pour faciliter la délimitation et la démarcation des frontières africaines.

13. La réunion a recommandé que les Etats privilégient le dialogue bilatéral pour délimiter et démarquer leurs frontières. La question des conséquences de la délimitation et de la démarcation sur les populations locales a également été évoquée. A cet égard, la réunion a encouragé les Etats concernés à prendre les dispositions nécessaires pour protéger les droits des populations affectées, notamment lorsque existe un risque de perte de nationalité (apatridie), de biens essentiels et de déplacement forcé.

14. De même, la réunion a exhorté les Etats africains à faire recours à des procédés de démarcation qui ne soient pas coûteux. A cet égard, la réunion a encouragé les échanges d'expériences. Elle a également noté avec intérêt les expériences des certains Etats membres s'agissant de l'exploration et de l'exploitation communes des ressources dans les zones transfrontalières, expériences qui ont permis de surmonter les difficultés rencontrées dans la délimitation et la démarcation des zones concernées.

15. La réunion a souligné la nécessité d'entreprendre, dans les plus brefs délais possibles, une évaluation exhaustive de l'état des frontières africaines. A cet égard, la réunion s'est félicitée des efforts déployés par la Commission pour élaborer un questionnaire à envoyer à tous les Etats membres, demandant que celui-ci soit finalisé le plus rapidement possible sur la base des observations qui ont été faites.

### Session III : Coopération transfrontalière

16. La réunion a écouté une communication sur la coopération transfrontalière en tant qu'instrument de prévention des conflits, basée sur l'expérience de l'Afrique de l'Ouest, et suivi des présentations sur diverses autres expériences de coopération transfrontalière en cours sur le continent, portant sur :

- le développement de corridors de transport (*Maputo Development Corridor*) ;
- la coopération régionale basée sur le dialogue transfrontalier de communautés locales dans le but de protéger la vie sauvage et un écosystème fragile (*African wildlife Foundation / Zambezi Heartland* basé au Zimbabwe) ;
- l'aménagement de bassins fluviaux, avec l'OMVS (Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal) ;
- l'analyse du fonctionnement des frontières et des dynamiques qui s'y déroulent, avec les études conduites par le Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), basé à Cotonou, au Bénin ;
- le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ;
- le traité sur la frontière maritime entre la Guinée équatoriale et le Nigeria de septembre 2000, qui comporte une clause sur l'unification de champs pétroliers et le développement conjoint des ressources se trouvant à la frontière commune ; et
- les activités de l'ONG ENDA DIAPOL en Afrique de l'Ouest.

17. Par ailleurs, les représentants de nombre d'autres pays, d'organisations internationales et d'ONG ont présenté leurs propres expériences de gestion des questions frontalières.

18. La réunion s'est félicitée de ces diverses expériences et, d'une façon générale, a reconnu l'importance que revêt la coopération transfrontalière pour atténuer l'effet barrière des frontières, prévenir les conflits et favoriser l'intégration régionale. Elle a souligné la nécessité de développer des instruments juridiques et financiers adéquats pour faciliter le développement de cette coopération.

19. De même, les débats ont mis en évidence l'extrême diversité des expériences de coopération transfrontalière, qu'elles soient d'initiative locale ou à plus grande échelle. A cet égard, la réunion a demandé à la Commission de recenser les expériences en cours et de mettre en place un mécanisme d'échange de bonnes pratiques.

#### Session IV : Partenariat, mobilisation des ressources et renforcement des capacités

20. Au cours de cette session, la réunion a écouté des communications sur :

- le partenariat et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA ; et sur
- le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Programme frontière.

21. En outre, la réunion a pris note avec intérêt de la contribution de la Section cartographique des Nations unies, qui a présenté son expérience et meilleures

pratiques, et fourni des informations sur le soutien continue des Nations unies à la promotion d'activités transfrontalières.

22. Sur la base de ces exposés et présentations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

- la nécessité de bâtir une véritable capacité aux niveaux national, régional et continental, pour assurer la mise en œuvre dans la durée du Programme frontière ;
- le recensement des capacités existantes au niveau du continent et la mise à contribution de ces capacités, y compris en faisant appel à l'Organisation africaine de la cartographie et de télédétection (OACT) ;
- le développement de programmes éducatifs spécifiques orientés vers la gestion des problèmes frontaliers, ainsi que la mise à contribution et le renforcement des centres de recherche du continent;
- le renforcement des capacités de la Division de Gestion des conflits du Département Paix et Sécurité de l'UA, en vue de lui permettre d'apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre et au suivi du Programme frontière ;
- la sensibilisation des populations locales pour qu'elles s'approprient le Programme frontière ;
- l'implication des parlementaires, des élus locaux, de la société civile, du secteur privé et d'autres structures compétentes dans la mise en œuvre et le suivi du Programme frontière de l'UA ;
- le développement de partenariats avec d'autres régions du monde, notamment l'Europe, qui a une riche expérience de coopération transfrontalière, à travers l'Association des régions frontalières européennes (AFRE) et le programme INTERREG de la Commission européenne ; et
- la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme frontière, tant au niveau du continent qu'auprès des partenaires de l'UA.

Session V : Examen du projet de rapport et du projet de Déclaration à soumettre aux Ministres

23. La réunion a examiné son projet de rapport et fait les amendements nécessaires. Elle a également examiné le projet de Déclaration devant être soumis à l'attention des Ministres, demandant, à cet égard, à la Commission, avec l'appui de Bureau, de finaliser le document à la lumière des observations qui ont été faites.